

# Vers la deuxième génération des Contrats de ruralité

Association  
Nationale des  
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des  
Pays



Pôles / Pays / Territoires de projet



**20 MARS 2019**

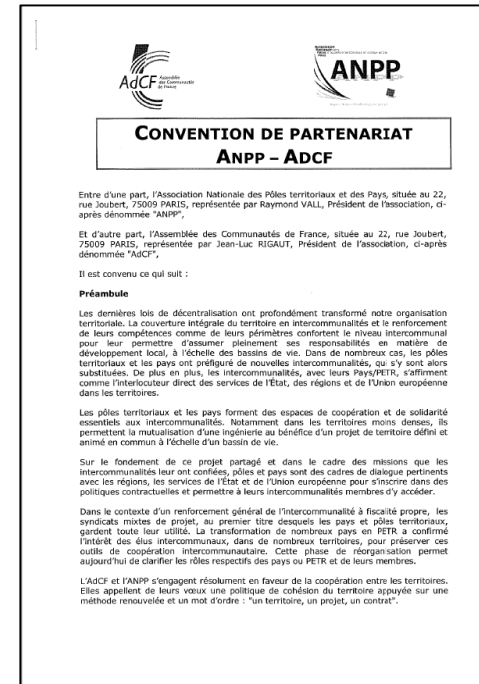
**DÉLÉGATION ANPP/AdCF DES PORTEURS DE  
CONTRATS 2016 - 2020**

**CONSTRUIRE ENSEMBLE LES  
CONTRACTUALISATIONS FUTURES.**

# ANPP / AdCF : Un partenariat renforcé



©Lionel Pagès



## 2018 :

- Signature de la convention de partenariat ANPP-AdCF lors de la Convention nationale de l'intercommunalité à Deauville par **Odile Bégorre-Maire** et **Jean-Luc Rigaut**.
- Puis lors des Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP) à Nancy entre **Raymond Vall** et **Laurent Troglic**.

- **Objectif** : rapprocher nos associations et formaliser nos relations de travail au sein du Pôle Joubert, au service de nos adhérents.

# Retour d'enquête

- Enquête en ligne menée courant 2017 auprès des territoires sur la première année de déploiement des contrats.
- Analyse d'un tiers des contrats signés.
- L'AdCF et l'ANPP ont suivi ensemble le dispositif...
- ... et ont mené un travail partenarial de promotion et de préconisation auprès des pouvoirs publics nationaux.

(cf. communiqué de presse du 9 juillet 2018).

➔ ***Vers la deuxième génération des contrats de ruralité,***  
une publication commune de l'AdCF et de l'ANPP.



# Déroulé de la présentation

1/ L'initiative des Contrats de ruralité

2/ La philosophie des Contrats de ruralité

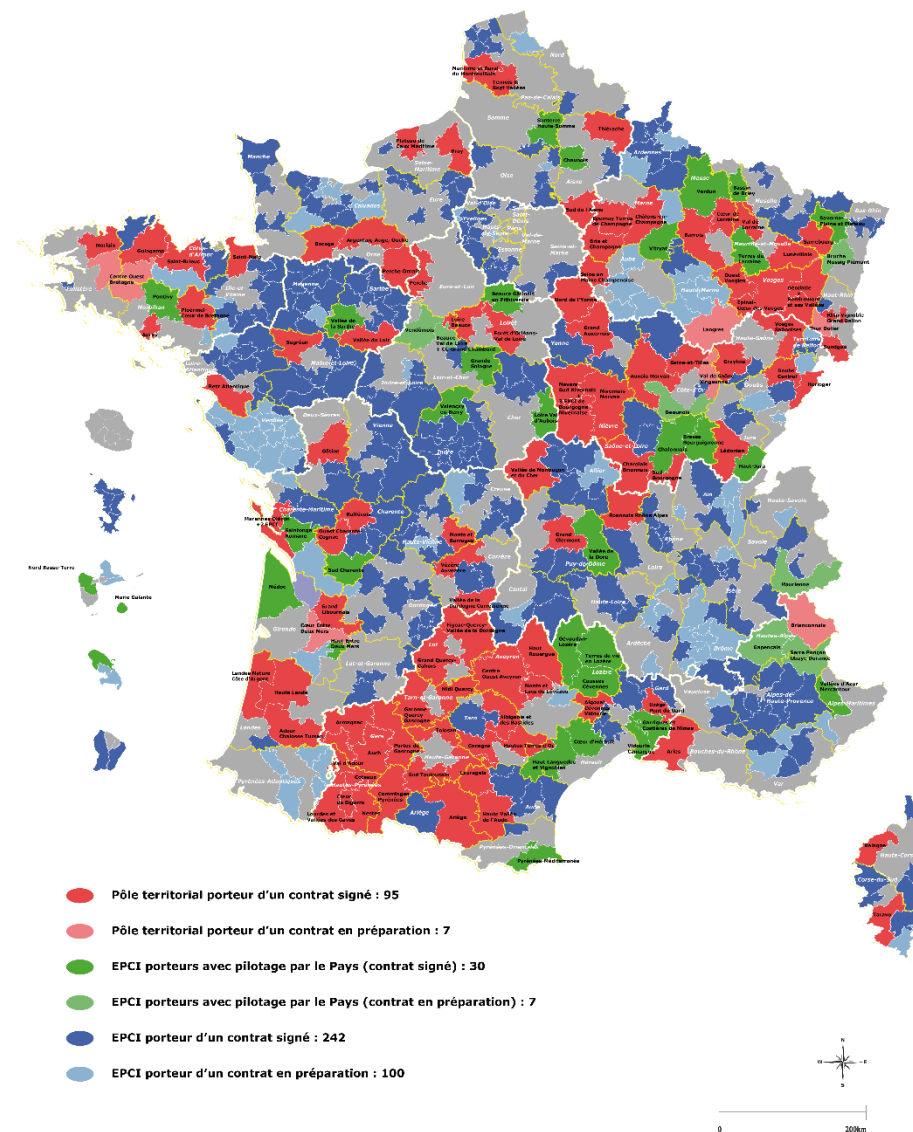
3/ Des financements à pérenniser

4/ Une gouvernance à conforter

**➔ Vers une contractualisation territoriale générique**

# L'initiative des Contrats de ruralité

- Proposés par Jean-Michel Baylet en 2015
- Afin de mettre en œuvre les 104 mesures pour la ruralité issues des Comités Interministériels pour les ruralités
- 481 contrats signés pour la période 2016-2020
- 94 Territoires de projet, 336 communautés et 48 regroupements de communautés avaient signé un Contrat de ruralité en 2017



# Une méthode innovante

Rompre avec la  
logique des appels à  
projet

Améliorer la  
lisibilité de  
l'action  
publique

Prendre en  
compte les  
projets de  
territoire

# 65%

des **intercommunalités** sont couvertes par un **contrats de ruralité** fin 2017 (816 sur 1260)

- 94 PETR
- 48 regroupement de communautés à l'échelle de Pays ou groupements ad hoc
- 336 communautés

# 200

Contrats de ruralité étaient initialement envisagés (CGET)

# 481

Contrats de ruralité étaient effectivement signés au 26 novembre 2017

# Une philosophie à préserver

Un bon outil

- qui permet de renouer des liens parfois distendus entre l'Etat et les territoires ruraux

Un catalyseur de projets locaux **structurants** et **innovants**

- Avec un besoin identifié de soutien à l'ingénierie
- Avec le rôle parfois bénéfique du **réfèrent ruralité**, liaison entre les collectivités, l'Etat et les services déconcentrés

**La méthode que les territoires attendaient**

- **Contrats intégrateurs** des interventions sectorielles de l'Etat
- Partir de la **stratégie des Territoires**
- Privilégier les **projets d'investissement structurants**

➔ Des demandes pour renouer avec la **philosophie initiale** des contrats



64 %

des porteurs de contrats estimaient l'enveloppe financière reçue **non conforme à leurs attentes**

10 %

de l'enveloppe financière était **initialement** prévue pour **financer de l'ingénierie d'étude et d'animation**

216 M€

Le montant de la DSIL initialement réservé aux Contrats de ruralité

150 M€

Le montant final de l'enveloppe prévue pour les Contrats de ruralités

# Des financements à pérenniser

Les contrats de ruralité devaient contribuer à limiter les pratiques de saupoudrage.

- La « massification » de la contractualisation dans des délais courts a dégradé les dimensions structurante et pluriannuelle des projets.

Une relation de confiance qui reste à construire.

- Un hiatus dans les annonces sur le financement de l'ingénierie.
- La remise en cause des autorisations d'engagement et du modèle de l'enveloppe fléchée.

## Enseignements

- Clarifier les critères et processus de répartition des crédits.
- Stabiliser le modèle de financement des contrats.
- Concilier le principe d'annualité budgétaire avec le respect d'engagements pluriannuels.
- Garantir des modalités d'évaluation et de suivi.

➔ La **visibilité** budgétaire et la **confiance** dans les engagements des financeurs sont des conditions essentielles de la réussite des contrats.

# 85%

N'ont pas mené de concertation avec les habitants.

# 15%

Souhaitent que les **préfectures laissent davantage la main aux territoires**, en adéquation avec la philosophie initiale.

# 26%

Demandent à ce que les règles **ne changent pas** en cours de dispositif.

# 43%

Sont **satisfaits de la mobilisation des partenaires** (région, département, Caisse des Dépôts, chambres consulaires, ARS ...).

# 53%

Des porteurs demandent **davantage de temps** pour élaborer les contrats.

	PETR ou Pays	Communauté
Conseil régional	64 %	30 %
Conseil départemental	66 %	50 %
Caisse des Dépôts	53 %	33 %
Chambres consulaires	21 %	4 %
ARS	9 %	11 %
Aucun partenaire	10 %	32 %
Nombre médian de partenaires	3	1

# Une gouvernance à conforter

Davantage de temps

- Éviter la **précipitation** pour ne pas entamer le caractère structurant des actions
- Éviter de privilégier les territoires les plus dotés, qui ont déjà un Projet de Territoire structuré
- La sollicitation de partenaire est un exercice chronophage

Davantage de transparence

- Sur les **calendriers**
- Sur les **critères** de sélection des actions
- Sur les critères **d'attribution des dotations**, à tous les niveaux

Laisser la main aux territoires dans la sélection des partenaires

- **Renforcer les synergies** déjà opérantes ou à réaffirmer sur les territoires
- Laisser la possibilité de mobiliser la **société civile et les citoyens**

# Vers une contractualisation territoriale générique

- Un **contrat d'objectif et de méthode, pluriannuel et souple, qui part du projet de territoire élaboré par les acteurs locaux.**
- Un contrat qui accompagne les territoires quelle que soit la maturité de leurs projets.
- Harmoniser **les territoires d'intervention de la puissance publique et prévenir la dispersion de l'action publique.**
- **Une coordination interministérielle.**
- **Priorité aux territoires en difficulté.**

**Un territoire**  
+  
**un projet**  
+  
**une stratégie**  
=  
**un contrat**

# Vers la deuxième génération des Contrats de ruralité

Association  
Nationale des  
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des  
Pays

**ANPP**

Pôles / Pays / Territoires de projet



**20 MARS 2019**

**DÉLÉGATION ANPP/AdCF DES PORTEURS DE  
CONTRATS 2016 - 2020**

**CONSTRUIRE ENSEMBLE LES  
CONTRACTUALISATIONS FUTURES.**